

[François Ier. Provence. 1536]. Ordonnances du très chrétien Roi de France, François premier de ce nom, réduites par titres & articles & ordre selon les matières, ordonnées être gardées & observées en ses pays de Provence, Forcalquier et terres adjacentes : selon et en ensuivant la réformation par lui faite sur le fait de la justice desdits pays, l'an mil. CCCCC. XXXV, utiles & nécessaires à toutes gens de justice et de pratique : tant desdits pays que de tout le royaume de France, avec les sommaires sur chaque article ajouté pour plus facilement trouver toutes les matières. Avec aussi les concordances des anciennes ordonnances de tout le royaume de France, sur plusieurs desquelles & aussi des constitutions des dits pays elles ont été extraites. Et lesquelles présentes ordonnances ont été collectionnées au vrai original.

Référence : 42543

Lyon, Denys de Harsy, 1535-1536. In-4 gothique de CXXV-(11) ff. (sign. A-R8), 4 feuillets liminaires manuscrits, maroquin brun janséniste, dos à nerfs, frise dorée intérieure, tranches dorées sur marbrure (Chambolle-Duru).

Commentaire : Édition originale gothique établie par Denys de Harsy, sortie des presses d'Antoine Vincent avec sa grande marque typographique au verso du dernier feuillet : S. Pierre et S. Jacques debout, tenant le voile de la Véronique. Colophon : « imprimées à Lyon par Denys de Harsy, l'an Mil.cccccxxvi au Moys de Mars ». En tête quatre feuillets manuscrits donnant une ordonnance royale d'Henri III (datée du 16 juillet 1587) concernant l'organisation et le fonctionnement de la Cour des Comptes, Aides et Finances de Provence, enregistrée en août et octobre 1557 ; le document régleme notamment : les horaires d'audience et de présence obligatoire des magistrats, les sanctions pour absence injustifiée, l'organisation des vacances judiciaires (juillet-septembre), la distribution des procès et des affaires, les finances et comptabilité de la cour. « La véritable édition originale de ces ordonnances, est de Lyon 1535, au mois de mars, par Denys de Harsy, avec privilège pour trois ans, imprimé au verso du titre qui porte la date de 1536, accordé par François Ier au libraire lyonnais A. Vincent » (M. Rouard, Bulletin du bibliophile 1860, p. 1404, Note sur les éditions de la 'Meygra Entrepriza' d'Antoine Arena). Recueil d'ordonnances royales pour la Provence qui marquent la fin de l'autonomie de cette province - les ordonnances constituent les lois applicables à l'ensemble du royaume - promulgués par François Ier et ses prédécesseurs rois de France et comtes de Provence, Forcalquier et terres adjacentes dont l'ordonnance d'Is-sur-Tille (l'édit entend enrayer les abus des magistrats provençaux en leur défendant, entre autres, d'user du latin lors des procès. Il prépare l'ordonnance de Villers-Cotterêts), l'édit de Joinville de 1535, l'ordonnance du roi René, comte de Provence, interdisant aux notaires impériaux et apostoliques d'instrumenter s'ils n'étaient pas revêtus de l'investiture royale, l'érection du Parlement de Provence par l'édit de

juillet 1501 et sa confirmation par lettres patentes du 26 juin 1502 etc. « Au cours de la période 1481-1596 la Provence est passée de l'union au royaume à la soumission aux Bourbons. Le recueil d'ordonnances royales montre qu'après une période où le pouvoir royal a souhaité ménager les susceptibilités locales en ne modifiant pas les privilèges et les cadres administratifs et judiciaires hérités de l'époque du passage du comté dans l'orbite française, François Ier a fait imprimer à l'intention des praticiens du droit de la province un recueil de lois destinées à rappeler son autorité de roi à la province exposée aux incursions des Charles-Quint et à rapprocher la justice locale des formes communes » (Julien Broch, Aix-en-Provence, 2021). Titre rouge et noir imprimé en caractères romains dans un encadrement à décor Renaissance, lettrines (plusieurs historiées), texte en bâtarde gothique. On a relié en tête une copie manuscrite de la fin du XVI^e siècle (3 ff.) d'une ordonnance de Henri II, promulguée à Compiègne en 1557. Notes manuscrites pâlies au bas de quelques feuillets. Provenance : Raoul-Édouard Cartier (ex-libris sur le contreplat) neveu du bibliographe Alfred Cartier. Catalogue d'un amateur genevois (1974), n°113 (avec reproduction). Très bel exemplaire, grand de marges, dont la typographie est remarquable d'élégance et d'équilibre, établi par Chambolle-Duru à la demande de R.-É. Cartier. Brunet, II, 94 ; Baudrier, Supp., I-46 ; Bechtel, Catalogue des gothiques français, O-217.

Année

1535

Prix : **6 000,00 €**

Cet article vous est proposé par :

Bonnefoi Livres Anciens

contact@bonnefoi-livres-anciens.com

Tél. 33 01 46 33 57 22

3, rue de Médicis

75006 Paris

France

<https://v5.livre-rare-book.net/fr/livres/5472391-42543>